

## OPERATION COMMERCIALE « LES 30 JOURS DU NEUF »

DU 1<sup>er</sup> mai au 30 juin 2019

### Article 1 : société organisatrice

**AGENCE IMMOBILIERE CAPIFRANCE, SAS** au capital de 100.000 euros

Siège social : L'Aéroplane - Bât C - ZAC de l'aéroport - 99 impasse Adam Smith – CS 70058 34 473  
Pérols Cedex

Siret : 441 338 985 00076 - Code APE : 6831Z

CAPI – SAS au capital de 100.000 € - situé L'Aéroplane Bât C – 99 impasse Adam Smith –CS 70058 -  
34473 Pérols Cedex – immatriculé au RCS de Montpellier n° 441 338 985-

Titulaire de la carte professionnelle « transaction sur immeubles et fonds de commerce » et « gestion immobilière » n° 3402 2016 000 005 429-délivrée par la CCI de Montpellier sise Zone Aéroportuaire CS 90066-34137 Mauguio.

Caisse de garantie CEGC – TSA 39999 – 92919 La Défense Cedex – 110.000 € sans manipulation de fonds / RCP n° 120 146 100 MMA 19-21 allée de l'Europe – 92616 CLICHY par AON 45 rue Kléber – 92697 LEVALLOIS PERRET.

Capifrance ne détient ni fonds, ni effet, ni valeur.

Représentée par son Président, la SAS Digit RE Group, elle-même représentée par la SAS DIFINN, elle-même représentée par la SAS TOP DIFINN, elle-même représentée par son Président M. Olivier COLCOMBET

Ci-après « la Société Organisatrice »

### Article 2 : Définitions

**Propriétaire titré** : Personne déjà propriétaire d'un logement éligible au dispositif PINEL au 1<sup>er</sup> Mai 2019.

**Futur Propriétaire** : Acquéreurs ayant signés un contrat de réservation pour un lot d'un des programmes disponibles à la vente, par l'intermédiaire d'un agent commercial de la SAS CAPIFRANCE, entre le 01 mai et le 30 juin 2019.

**Bénéficiaire de l'offre** : le bénéficiaire de l'offre est soit un propriétaire titré, soit un futur propriétaire profitant soit de l'offre de gestion locative HORIZON, soit de l'offre AVIVA.

**Partenaires** : dans le cadre de l'opération les 30 JOURS DU NEUF, la société Organisatrice a conclu 2 partenariats : l'un avec la SAS DIGIT RE GROUP dont l'offre s'intitule « offre de gestion locative HORIZON » et l'autre avec la société AVIVA Cuisines qui s'intitule « AVIVA et les 30 Jours du Neuf ».

Ces deux offres peuvent être cumulatives.

## SAS CAPI

Parc d'activités de l'Aéroport - L'Aéroplane - 99, Impasse Adam Smith - CS 70058 - 34473 PEROLS CEDEX

[www.capifrance.fr](http://www.capifrance.fr)

Email : [contact@capifrance.fr](mailto:contact@capifrance.fr)

Tél. : 04 99 61 61 61

Fax : 04 67 58 77 40

### Article 3 : Description de l'offre de gestion locative HORIZON

L'offre de gestion locative HORIZON qui est couplée à l'opération « les 30 jours du Neuf » a pour conditions :

- que le bien acquis ou en cours acquisition par le propriétaire **soit un bien neuf** pouvant faire l'objet du dispositif PINEL.
- que le mandat de gestion signé avec DIGIT RE GROUP (hypothèse d'un propriétaire titré) ou que l'offre de gestion locative HORIZON – DIGIT RE GROUP (hypothèse d'un propriétaire en cours d'acquisition) soit daté(e) et signé(e) entre le 1<sup>er</sup> mai 2019 et le 30 juin 2019. Les effets de cette offre de gestion locative courent à compter du 1<sup>er</sup> loyer exigible par DIGIT RE GROUP.

L'offre sera valable uniquement si l'acte authentique est définitivement signé. A défaut, elle sera automatiquement caduque et ne produira aucun effet.

L'offre n'est pas reportable sur un autre lot que celui désigné dans le mandat de gestion ou dans le document annexé au contrat de réservation.

L'offre de gestion locative HORIZON annexée au contrat de réservation est également disponible sur simple demande à [adb@digitregroup.com](mailto:adb@digitregroup.com)

### Article 4 : Description de l'offre AVIVA

L'offre « AVIVA et les 30 jours du Neuf » s'adresse à tout contact reçu entre le 1er mai 2019 et le 31 mai 2019 et se concluant par la signature d'un contrat de réservation entre le 1er mai 2019 et le 30 juin 2019. Seuls les Futurs Propriétaires peuvent ainsi bénéficier de l'offre.

Les Futurs Propriétaires auront droit à une réduction du prix variable dans un magasin AVIVA participant à l'opération et selon les modalités suivantes :

- 500€ de réduction à valoir sur l'achat d'un ensemble de meubles de 3 000€ à 4 999 € ;
- 1 000€ de réduction à valoir sur l'achat d'un ensemble de meubles de 5 000€ à 6 999 € ;
- 1 500€ de réduction à valoir sur l'achat d'un ensemble de meubles de 7 000€ à 9 999 € ;
- 2 000€ de réduction à valoir sur l'achat d'un ensemble de meubles de plus de 10 000€.

Offre valable dans les magasins cuisines Aviva participant à l'opération en France métropolitaine, sur un achat hors-pose et hors électro-ménager effectué en un seul passage en caisse. Non cumulable avec d'autres réductions ou promotions en cours.

La valeur de la réduction sera supportée **exclusivement** par le magasin AVIVA participant à l'opération (liste en annexe). La réduction sera valable sur une sélection de blocs spécifiques et ne sera pas cumulable avec une autre promotion en cours. L'offre de réduction sera remise lors de la signature du contrat de réservation.

L'offre sera valable uniquement si l'acte authentique est définitivement signé. A défaut, elle sera automatiquement caduque et ne produira aucun effet.

L'offre n'est pas valable en Guyane et dans les DOM.

### **Article 5 : Responsabilité vis-à-vis des deux offres**

Ces deux offres consistent en des offres commerciales proposées et assumées par les partenaires de la Société Organisatrice pour cette opération, strictement limitée dans le temps.

Ainsi, le Bénéficiaire de l'offre reconnaît expressément que, dans l'hypothèse d'une inexécution ou d'une mauvaise exécution des obligations des Partenaires dans le cadre des offres citées ci-dessus, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être ni recherchée, ni engagée pour toute réclamation ou autre action de quelque nature que ce soit et quel que soit le dommage ou le préjudice subi, direct ou indirect, par le Bénéficiaire de l'offre. Par conséquent, la Société Organisatrice ne saurait ni garantir la/les faute(s) des Partenaires ni même l'/les indemniser.

Par ailleurs, aucune contrepartie en numéraire, ni aucun versement de contrevaletur en argent ou équivalent financier ne saurait être exigé par le Bénéficiaire de l'offre tant auprès la Société Organisatrice que des Partenaires.

### **Article 6 : Données Personnelles**

Il est rappelé que pour bénéficier des offres, il est nécessaire de fournir certaines informations personnelles. En souhaitant en bénéficier, le Bénéficiaire de l'offre a expressément consenti à ce que ses données personnelles soient traitées pour répondre à sa demande.

Dans le cadre du règlement européen sur la protection des données personnelles, le Bénéficiaire de l'offre est informé que la Société Organisatrice transmettra ses coordonnées et à savoir, ses noms/prénoms, coordonnées postales, mail, numéro de téléphone aux Partenaires des offres.

Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de la participation du Bénéficiaire de l'offre.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, la personne physique dispose sur ses données de droits (i) d'accès, (ii) de rectification, (iii) d'opposition, (iv) de suppression que vous pouvez exercer en contactant [dpo@digitregroup.com](mailto:dpo@digitregroup.com) ou en adressant un courrier à l'agence à l'adresse du siège indiquée dans les présentes, en précisant dans l'objet du courrier « Droit des personnes » et en joignant la copie de votre justificatif d'identité.

Il est précisé qu'en cas d'opposition, la Société Organisatrice cessera de traiter les données le concernant pour les éléments exposés dans le présent paragraphe et dans le cadre de l'opération.

Cependant, si la Société Organisatrice vient soit à justifier qu'il existe un ou des motif(s) légitime(s) et impérieux pour le traitement soit pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice, la Société continuera ainsi le traitement et informera le Bénéficiaire de l'offre qu'il ne peut, en tout ou

**SAS CAPI** partie, accéder à l'exercice de ses droits.

Parc d'activités de l'Aéroport - L'Aéropiane - 99, Impasse Adam Smith - CS 70058 - 34473 PEROLS CEDEX [www.capifrance.fr](http://www.capifrance.fr)

Email : [contact@capifrance.fr](mailto:contact@capifrance.fr)

Tél. : 04 99 61 61 61

Fax : 04 67 58 77 40

Le Bénéficiaire de l'offre reconnaît expressément, que si la demande légitime d'exercer un de ses droits vient à rendre difficile voire impossible la bonne exécution de l'opération notamment si l'usage de son droit vient à faire obstacle à l'exécution d'une ou des obligation(s) des Prestataires, il ne pourra plus bénéficier des offres de l'Opération.

Par ailleurs dans le cadre de la signature du contrat de réservation, le Bénéficiaire de l'offre accepte expressément que la Société Organisatrice collecte, traite, stocke et utilise les informations personnelles visées ci-après et conformément à sa politique de confidentialité : [www.capifrance.fr](http://www.capifrance.fr) - [Politique de confidentialité].

Conformément à l'article L 223-1 du Code de la consommation, l'utilisateur est informé qu'il a la possibilité de s'inscrire sur [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr) pour s'opposer à toute démarchage par téléphone, à l'exception des relations clients déjà établies.

#### **Article 7 : MODIFICATION DU REGLEMENT DE L'OPERATION**

Le règlement de l'opération sera consultable pendant toute la durée du jeu sur <https://www.capifrance.fr/mentions-legales> de la société organisatrice.

La société organisatrice se réserve le droit de modifier l'opération sous réserve d'en informer les futurs Bénéficiaires. Elle se réserve notamment le droit, à sa seule discrétion, de modifier le contenu de l'offre, ainsi que de proroger, écourter ou annuler le jeu sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait, et sans indemniser les futurs Bénéficiaires.

#### **Article 8 : LITIGES**

Le présent règlement est soumis uniquement à la loi française. Tout Bénéficiaire de l'offre participant à l'opération, accepte de façon expresse et sans réserve les conditions. Toute question relative à la validité, à l'interprétation et à l'exécution du présent règlement sera réglée par la juridiction compétente de Montpellier.

## **SAS CAPI**

Parc d'activités de l'Aéroport - L'Aéropiane - 99, Impasse Adam Smith - CS 70058 - 34473 PEROLS CEDEX [www.capifrance.fr](http://www.capifrance.fr)

Email : [contact@capifrance.fr](mailto:contact@capifrance.fr)

Tél. : 04 99 61 61 61

Fax : 04 67 58 77 40